

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège:
Métropole Européenne de Lille
1 rue du Ballon
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 25 mai 2018

Délibération n° 01-2018

Objet : ÉLECTION DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Le vendredi vingt-cinq mai deux mille dix-huit à onze heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe GRAS, Vice-président.

Étaient présents :

Titulaires: 28

BAERT Dominique, BORREWATER Michel, CANESSE Pierre, CAUCHE Régis, CORTEQUISSE Bernard, CRESPEL Jean, DAUBRESSE Marc-Philippe, DEBREU Bernard, DELABY Bernard, DELEBARRE Jean, DILLIES Eric, DUBOIS Pierre, DUBOIS André-Luc, DUCROCQ Jacques, FOUTRY Luc, GEENENS Patrick, GRAS Christophe HAESEBROECK Bernard, JANSSENS Daniel, LECLERCQ Alain, MASSON Jean-Gabriel, MOMONT Eric, MONNET Luc, MULLIEZ René, RODES Estelle, SARAZIN Jean-Claude, TONNERRE-DESMET Marie, WIBAUX Didier

Suppléants: 8

BOUCHART Christiane, BOUREL Daniel, GADAUT Henri, HOLVOOTE Philippe, JEGOU Claude, PIERRE-RENARD Dominique, RINGOTTE Marie-Christine, SARTIAUX Claudine

Secrétaire de séance : Jean-Gabriel MASSON

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 18 mai 2018

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibération publiée le : 13 JUIN 2018

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

Conformément aux articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du code général des collectivités territoriales, le Comité syndical élit les Vice-présidents parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Suite à son élection comme sénateur, et en application de la législation relative au cumul des mandats, Monsieur le 1^{er} Vice-président du syndicat mixte a démissionné de ses fonctions avec prise d'effet au 30 décembre 2017.

Il est donc proposé:

- de confirmer la composition du Bureau : le Président et 6 Vice-présidents ; étant précisé que chaque membre du Syndicat mixte doit disposer d'au moins un représentant au Bureau ;
- de procéder à l'élection du 1^{er} Vice-président du syndicat mixte du SCOT :

Est candidat au siège de 1er Vice-président :

- Monsieur Bernard DELABY

À l'issue des opérations relatives au scrutin, il est constaté ce qui suit :

- nombre de votants : 29

- nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

nombre de suffrages exprimés : 27

- Monsieur Bernard DELABY: 27 voix

Est élu au poste de 1^{er} Vice-président du Syndicat mixte du SCOT : Monsieur Bernard DELABY

François BERAUD Secretaire général délégué